

Gouvernement du Québec

### Décret 779-2009, 23 juin 2009

CONCERNANT la nomination de madame Sylvie Barcelo comme sous-ministre du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Sylvie Barcelo, sous-ministre du ministère de la Famille et des Aînés, administratrice d'État I, soit nommée sous-ministre du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, aux mêmes classement et salaire annuel à compter du 3 août 2009;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 continuent de s'appliquer à madame Sylvie Barcelo comme sous-ministre du niveau 3.

*Le greffier du Conseil exécutif,*

GÉRARD BIBEAU

52100

Gouvernement du Québec

### Décret 780-2009, 23 juin 2009

CONCERNANT la nomination de madame Marie-Josée Guérette comme sous-ministre du ministère de la Famille et des Aînés

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Marie-Josée Guérette, sous-ministre adjointe à la Direction générale des services sociaux du ministère de la Santé et des Services sociaux, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre du ministère de la Famille et des Aînés, administratrice d'État I, au salaire annuel de 184 724 \$ à compter du 3 août 2009;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à madame Marie-Josée Guérette comme sous-ministre du niveau 3.

*Le greffier du Conseil exécutif,*

GÉRARD BIBEAU

52101

Gouvernement du Québec

### Décret 781-2009, 23 juin 2009

CONCERNANT la nomination de madame Marie-Claude Champoux comme sous-ministre adjointe au ministère de la Santé et des Services sociaux

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Marie-Claude Champoux, sous-ministre adjointe au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre adjointe au ministère de la Santé et des Services sociaux, au même classement et au salaire annuel de 159 079 \$ à compter du 3 août 2009;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 continuent de s'appliquer à madame Marie-Claude Champoux comme sous-ministre adjointe du niveau 2.

*Le greffier du Conseil exécutif,*

GÉRARD BIBEAU

52102

Gouvernement du Québec

### Décret 782-2009, 23 juin 2009

CONCERNANT la nomination de M<sup>e</sup> Alain Cloutier comme membre du conseil d'administration et président-directeur général de la Société des établissements de plein air du Québec

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 4 de la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q., c. S-13.01) prévoit que la Société est administrée par un conseil d'administration composé de neuf membres dont le président-directeur général;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 8 de cette loi prévoit que chacun des membres du conseil d'administration demeure en fonction malgré l'expiration de son mandat, jusqu'à ce qu'il ait été remplacé ou nommé de nouveau;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 10 de cette loi prévoit que le gouvernement, sur la recommandation du conseil d'administration, nomme le président-directeur général en tenant compte du profil de compétence et d'expérience approuvé par le conseil;